



AGENDA 21 LOCAL

DU DIAGNOSTIC
AUX ENJEUX
STRATÉGIQUES



L'élaboration de l'Agenda 21 est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le Fond Européen de développement régional

LE MOT DU MAIRE

Depuis le début du mandat en mars 2008, l'équipe municipale s'est attachée à mettre en œuvre un Agenda 21 local.

Pour nous, le développement durable n'est pas une mode ou un effet d'aubaine.

Face aux crises alimentaires, écologiques, financières et démocratiques, la mobilisation de tous pour l'environnement est prépondérante. Elle se situe au cœur de l'urgence sociale.

Il s'agit d'agir pour un mode de développement qui soit à la fois durable, soutenable et renouvelable sur le plan écologique, générateur de progrès social, d'épanouissement individuel et d'émancipation humaine, démocratique et citoyen, tant dans la gestion de la cité et des territoires que dans celle des lieux où se déroulent les activités humaines de production, de consommation et de services.

C'est aussi dans cet esprit que nous nous engageons au quotidien, à Portes-lès-Valence, par des actes concrets. Nos actions sont guidées par vos avis, réflexions et propositions, celles également des élus et de nos partenaires économiques, associatifs et sociaux.

En témoigne le document que vous avez entre les mains qui est la synthèse d'ateliers auxquels de nombreux citoyens ont participé.

La démocratie participative forte est utile pour faire avancer les dossiers et faire bouger les choses.

Continuons ensemble !

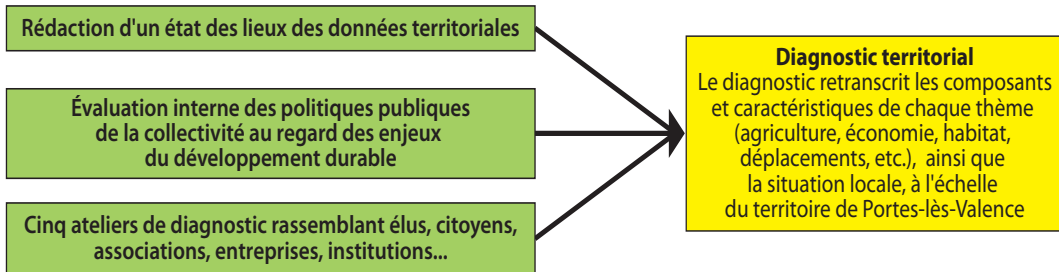
Pierre TRAPIER
Maire

Raymond RINALDI
1^{er} Adjoint au maire
en charge du développement durable

DU DIAGNOSTIC À LA STRATÉGIE DE L'AGENDA 21 DE PORTES-LÈS-VALENCE

Qu'en est-il du diagnostic territorial ?

Plusieurs démarches ont été entreprises pour aboutir au diagnostic territorial :



Les grandes orientations retenues

Seize enjeux transversaux ont été extraits du diagnostic puis ont été priorisés lors du Forum 21 d'orientations stratégiques le 6 octobre 2009. Au final, ce sont huit grandes orientations qui ont été retenues et validées par le Conseil Municipal, mettant ainsi en évidence les secteurs ou sujets sur lesquels devront prioritairement porter les actions dans l'avenir :

- . La lutte contre le changement climatique et les économies d'énergies
- . La maîtrise de l'aménagement du territoire (maîtrise de l'urbanisation, prise en compte des besoins en logements et des services de proximité)
- . L'amélioration des réseaux de communica-

tion et le rééquilibrage des modes de déplacements

- . L'amélioration de la vie quotidienne et sociale des personnes en situation de dépendance
- . Le développement de la gouvernance participative, de l'information et de l'éducation au développement durable
- . La prise en compte du développement durable par les entreprises portaises
- . Le développement de l'économie sociale et solidaire
- . L'intégration systématique du développement durable dans les pratiques et politiques de la commune et son devoir d'exemplarité.

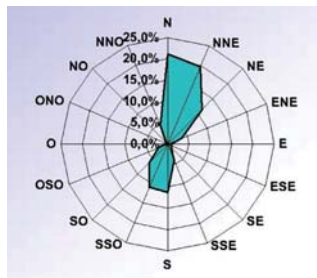
Où en sommes-nous dans la démarche ?



Les consommations énergétiques de la commune et la part des différents modes d'énergie sont à ce jour très mal connues. On sait toutefois qu'une part importante des logements est très énergivore (habitats individuels, logements anciens), d'autant que la commune, avec des étés chauds et l'intensité des vents du Nord en hiver, ne bénéficie pas d'un contexte climatique très favorable aux économies. Dans le parc bâti de la commune, de nombreuses améliorations doivent être entreprises, et des actions ont déjà été traitées en ce sens.

Même si les surcoûts et les contraintes apparaissent encore comme un frein, la question du changement climatique et la nécessité de réduire les consommations énergétiques font aujourd'hui partie des priorités à l'échelle internationale.

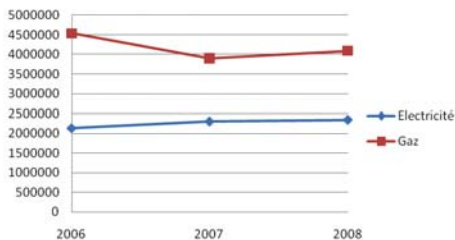
Orientation des vents dominants sur la commune de Portes-lès-Valence



Installation de panneaux solaires



Evolution des consommations



Il paraît donc aujourd'hui nécessaire **d'engager toutes les composantes et les acteurs du territoire dans la lutte contre le changement climatique et dans une politique énergétique sobre et efficace.**



Des formes urbaines énergivores



Stockage de produits pétroliers



Les transports : part importante des consommations énergétiques non renouvelables

Les indicateurs

- Le gaz de ville : première source d'énergie utilisée sur le territoire portois.
- Consommation du patrimoine communal en 2008 :
 - **2 343 917 kWh d'électricité**, soit 255,55 kWh/ habitant, répartis sur 73 sites d'éclairage public (47 %) et 55 bâtiments (53 %).
 - **4 090 724 kWh de gaz**, soit 446 kWh/habitant répartis sur 20 sites.

L'attractivité du territoire portois depuis le début du XX^e siècle a engendré une forte urbanisation de manière continue. Celle-ci s'est d'autant plus accentuée avec la forte croissance démographique qu'a connue la commune de Portes-lès-Valence ces dernières années.

Cependant, entre la multiplication des constructions de lotissements sur des parcelles de plus en plus grandes (600 à 750 m²) et le développement des zones d'activités économiques et commerciales, la commune connaît une organisation territoriale quelque peu fragmentée. Ainsi, il se dégage un aménagement déstructuré sans cohérence et liaison entre les différents quartiers de la ville avec notamment un certain déséquilibre de l'offre de commerces, de services et d'équipements de proximité, notamment des services publics, exclusivement concentrées en centrebourg et aux abords des entrées de ville.



Lotissement des Chênes
et quartier Ouest



Habitat - La Chaffine

Par ailleurs, la commune connaît une forte consommation de l'espace et notamment de l'espace agricole, de ce fait, il ne reste que très peu de réserves foncières disponibles pour du logement aujourd'hui. De plus, on remarque une forte demande en logements et notamment de logements locatifs sociaux. La faible diversité dans la typologie d'habitat (forme dominante de l'habitat pavillonnaire) rend le parc de logements inadapté aux besoins d'une partie de la population notamment pour les jeunes populations et les personnes âgées.

Ainsi, au regard de l'accélération de l'étalement urbain, de la raréfaction et du coût du foncier, ainsi que de la diminution du nombre de personnes par ménage, il semble nécessaire de **promouvoir un développement urbain "raisonné" en renforçant la diversité des formes d'habitat et de logements pour mieux répondre aux besoins de la population et de manière équilibrée l'offre commerciale et de services de proximité entre les différents quartiers portois.**

Quelques indicateurs

- 1,9 % de croissance démographique annuelle entre 1999 et 2006.
- Près de 700 demandes de logements locatifs en attente.
- Entre 2005 et 2007 : 30 ha ont été urbanisés, voués strictement à l'habitat individuel, essentiellement sous forme de lotissement.

Les axes de transports sont omniprésents sur la commune : voie ferrée, voie fluviale, axes routiers d'importance nationale.

Si cette accessibilité est à l'origine du développement et de l'attractivité de la commune, ces infrastructures sont également sources d'importantes nuisances pour le territoire : bruit, pollution de l'air, risques d'accident, fracture territoriale générant des problèmes de liaisons entre quartiers et défavorables à l'image de la commune. Les déplacements routiers, très largement majoritaires, en sont la principale origine. Il s'agit de déplacements "internes" (entreprises et habitants portois), mais également d'un trafic de transit conséquent, représentant une part importante des flux.

On constate néanmoins une tendance certaine au développement des modes alternatifs (fréquentation en hausse des trains régionaux, mise en place du Pédibus...) et la commune de Portes-lès-Valence dispose de réelles opportunités pour les développer : bonne desserte du centre urbain par les transports en commun, présence de voies fluviales et ferrées associées à des tènements fonciers...



Carte des pistes cyclables

Ainsi, face aux enjeux multiples associés à la question des transports -nuisances, énergie, climat, santé, économie, gestion de l'espace et aménagement du territoire...- **Le développement des transports alternatifs à la route et la réduction de la fracture territoriale liée aux infrastructures** représentent un enjeu essentiel.

Une part importante des flux et des infrastructures ne relevant pas de l'échelon communal, cet enjeu relèvera nécessairement d'un **partenariat avec les autorités organisatrices**.



Carte réseau viaire

Quelques indicateurs

- Distance de pistes cyclables sur la commune = 15,8 km
- Le trafic routier :

Infrastructure	Nb de véhicules par jour en 2005	Fonction principale
Autoroute A7	76 000	Transit
RN7	15 000 à 17 000	Transit et desserte de la commune
RD7	10 000	Desserte de la commune
RD111	8 000	Transit

- Le trafic voyageurs dans la vallée du Rhône (TER, grandes lignes et TGV) : 18 millions de passagers, + 28 % depuis 2001.

L'épanouissement individuel passe par la possibilité donnée aux habitants de la commune de Portes-lès-Valence de bénéficier de services indispensables pour leur santé, leur équilibre et leur développement personnel : services de proximité et services à la personne.

La part des personnes de plus de 60 ans ne cesse d'augmenter ces dernières années sur le territoire portois et nécessite aujourd'hui et dans l'avenir la création de nouveaux services et d'équipements pour les personnes en situation de dépendance.

Il existe effectivement de nombreux services sur la commune de Portes-lès-Valence facilitant le maintien à domicile (aide à domicile, portage de repas, le transport à la demande), et des structures habilitées à recevoir ce type de public sur la commune, ou l'accès aux services et équipements publics pour les personnes à mobilité réduite (cf. par exemple l'aménagement d'un ascenseur à l'école Joliot Curie). Les services à la personne sont en effet utiles à la cohésion sociale ainsi qu'à la cohérence territoriale.

Toutefois, la saturation des équipements existants et la tarification pratiquée, sur la commune de Portes-lès-Valence, ont tendance à placer

Inauguration de l'ascenseur
École Joliot Curie



certaines personnes âgées en situation de précarité et d'isolement. De plus, l'offre de services n'est pas toujours adaptée aux besoins des personnes en situation de dépendance notamment dans les domaines de l'accueil ou encore de la restauration. Cette question amène à l'anticipation des besoins des populations vieillissantes.

C'est pourquoi, il paraît nécessaire pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de dépendance de **diversifier les modes d'accueil et de services pour les personnes dépendantes (accueil de jour, temporaire, permanent, en couple, etc.)**.

Quelques indicateurs

- Augmentation des personnes de plus de 60 ans.
- Diminution de la taille des ménages : 2,4 personnes par ménage en 2006.
- La réforme de la tarification des maisons de retraite impose aux établissements médicalisés de facturer leurs résidents sur la base de trois tarifs : le tarif d'hébergement, de soins et de dépendance ce qui revient à une moyenne de 1 591€/mois (aides non comprises).

EPADH des Chênes



Forum stratégique



Collecte du verre



Décharge sauvage

La gouvernance et l'éducation des populations constituent un pilier essentiel de toute politique de développement durable. Elles sont aujourd'hui encore peu développées sur le territoire, la mobilisation des citoyens reste encore faible et les espaces appropriés aux débats et réunions de quartiers sont insuffisants.

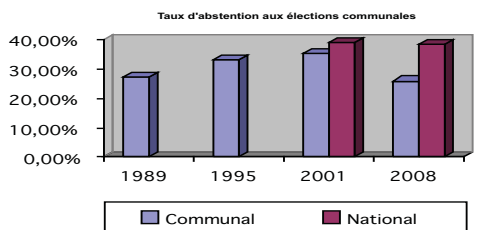
La collectivité a cependant déjà engagé des actions dans ce domaine afin de faire vivre la démocratie participative (conseils de quartier, concertation dans le cadre de l'Agenda 21), pour communiquer et informer autour de la vie locale portoise.

De nombreuses actions dans le champ du développement durable ne pourront être mises en oeuvre sans le concours de la population, en tant qu'acteurs de leur territoire, en tant que consommateurs et usagers quotidiens des services.

La nécessité d'une mobilisation forte des citoyens, en tant qu'acteurs du développement durable constitue ainsi un facteur essentiel de réussite de l'Agenda 21.

Quelques indicateurs

- Nombre d'associations ayant déposé leurs statuts en mairie en 2008 : 80 associations
- L'évolution du taux d'abstention aux élections communales :



- Les instances de gouvernance et de démocratie de proximité :
 - Comités de quartiers dans les quartiers Ouest et Est.
 - Conseil Local de Développement à l'échelle intercommunale
 - Concertation dans le cadre de l'élaboration des documents de planification : Agenda 21, PLU (plan local d'urbanisme)

L'économie sociale et solidaire est un secteur en voie de développement sur l'agglomération valentinoise, elle concentre ses activités dans les services aux personnes et aux entreprises même si elle reste peu développée dans l'industrie, la construction et le commerce, malgré l'existence de coopératives de production et de distribution. Le champ de l'économie sociale et solidaire, concernant ainsi tous les secteurs de l'économie, représente un potentiel de développement économique et d'accompagnement social qu'il est important d'investir.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire mobilisent des ressources du territoire : travail bénévole, travail salarié, ressources financières privées et publiques, partenariats. Elles participent à l'enrichissement du territoire en créant et en développant des activités nouvelles qui contribuent à l'attractivité du territoire pour la population et pour les autres entreprises.



Quelques indicateurs

- Très faible densité d'établissements oeuvrant pour l'économie sociale et solidaire sur Portes-lès-Valence.
- L'économie sociale et solidaire rassemble près de 10 % des emplois sur la région Rhône-Alpes et 14 % des emplois sur le territoire Drôme Ardèche Centre.
- Près de 90 % des établissements de l'ESS sont des associations.

Pendant, la connaissance de ce secteur sur la commune et l'agglomération valentinoise est aujourd'hui insuffisante (peu de lisibilité de son poids). Aujourd'hui, quelques actions sont menées en direction de l'économie sociale et solidaire : soutien de la commune de Portes-lès-Valence à l'association d'insertion par l'activité économique AIRE dans le cadre de la réhabilitation du Bois de la Chaffine ou encore mise à disposition d'un local à une association de femmes en difficulté qui propose des services. Un projet d'épicerie sociale est également en cours de réflexion.

Ainsi, avec la richesse du réseau associatif de la commune de Portes-lès-Valence, pouvant être source d'initiatives, il s'avère que ***l'impulsion et l'accompagnement des initiatives de l'économie solidaire porteuses d'emplois sont un facteur de développement durable du territoire.***



Équipes du chantier d'insertion du Bois de la Chaffine



Une rencontre avec les entreprises portuises sur le développement durable a permis d'identifier une intégration croissante de ces principes dans leur fonctionnement.

• Développement de politiques d'achats éco-responsables :

Certaines entreprises veillent au respect de critères environnementaux par leurs fournisseurs concernant les achats des emballages ou des consommables de bureau éco-responsables.

• Économies d'énergie et lutte contre le gaspillage de matières premières :

De multiples actions. Par exemples : certaines entreprises de transports veillent à la diminution des consommations de carburant, d'autres réalisent un bilan carbone leur permettant de mesurer les émissions de GES et de fixer ainsi des objectifs de progrès en matière d'économie d'énergie.

• Intégration d'objectifs environnementaux dans la stratégie de l'entreprise :

Contribue positivement à leur image. Cela peut concerner la récupération et le recyclage des huiles, la formation à l'écoconduite des salariés pour les entreprises de transports, la gestion des déchets de chantiers pour les entreprises de bâtiments et de travaux publics, l'intégration des coûts environnementaux dans le coût global de certains investissements, etc.

• Intégration des entreprises dans le paysage :

Au regard de la faible qualité paysagère et du peu de valorisation des zones d'activités, la question se pose aujourd'hui.

Quelques indicateurs

- Un nombre croissant d'entreprises s'intéressant aux démarches environnementales (certification ISO 14001, Bilan Carbone®, éco-activité).
- 375 ha consacrés aux zones d'activités économiques à valoriser (faible qualité environnementale et paysagère).



Zone d'activité des Auréats



Il s'avère qu'actuellement les pratiques des entreprises portent essentiellement sur la dimension environnementale du développement durable, certaines ayant notamment la certification ISO 14001.

Il convient aujourd'hui d'encourager l'ensemble des entreprises à intégrer plus globalement le développement durable dans leur fonctionnement permettant ainsi une performance économique et sociale durable en équilibre avec l'environnement.

L'élaboration de l'Agenda 21 local répond à un double enjeu :

D'une part créer une synergie favorable dans la population à la mise en œuvre d'un développement durable sur la commune et d'autre part mettre en œuvre une administration responsable et exemplaire. Cela se traduit par :

Être un acheteur public responsable

- **Des achats écologiques** sont effectués mais de nombreux efforts restent à fournir pour systématiser cette prise en compte.
- **L'intégration de critères écologiques et environnementaux dans les cahiers des charges** des appels d'offres pour les infrastructures et constructions est systématique (récupération des eaux pluviales sur le centre technique municipal, cuve de 60 000 litres).

Être un gestionnaire et un propriétaire exemplaire

- **Démarches de maîtrise de l'énergie** : des actions d'évaluation des consommations sont menées à l'échelle des bâtiments publics, rénovation de la salle Fernand Léger consommant 6 à 7 fois moins d'énergie, diagnostic éclairage public, etc.
- **Installation d'énergies renouvelables sur les équipements publics** : centrale photovoltaïque sur la mairie, chaufferie au bois alimentant les écoles Anatole France, Joliot-Curie et Pasteur.

Être un service public exemplaire

- **Intégration de travailleurs handicapés** au sein de la collectivité et **aide à l'insertion des personnes en difficultés** (ex : chantier d'insertion d'aménagement du Bois de la Chaffine).
- **Règles de non-discrimination à l'embauche** et de promotion professionnelle des salariés.
- **Inscription de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans le fonctionnement interne de la collectivité** (un taux de féminisation de 61,5 %).
- **Préservation de la santé au travail**, amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité et échange régulier avec les partenaires sociaux et les membres du personnel.



Bus de la CTAV équipé en panneaux photovoltaïques

- **Formation des agents au développement durable** : l'objectif étant d'obtenir un plan d'actions visant à la prise en compte systématique des enjeux du développement durable dans le fonctionnement quotidien des services.

Avoir des pratiques collectives et individuelles responsables

- **Développement des TIC et de l'administration** : numérisation du cadastre, réservation des livres de la bibliothèque et achat de places au Train-Théâtre en ligne via le site Internet de la ville. Projet ADN, (un réseau de collecte bi-départemental Ardèche et Drôme en fibre optique de plus de 2000 km).
- **Développement des éco-gestes et des pratiques responsables** : commission sur les produits biologiques (développer l'intégration de ces produits selon des circuits courts dans les restaurations scolaires), accompagnement des pratiques solidaires (organisation du Réveillon solidaire, projet de création d'une Épicerie Solidaire, services à la personne, soutien à une association de jeunes rendant visite aux personnes âgées, etc.), **valorisation et réduction des déchets** (amélioration de la gestion et du tri des déchets, sensibilisation des forains et des scolaires), réflexion pour une gestion durable des espaces verts.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

ÉLABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Atelier n° 1 :

**Mardi 8 décembre
2009 à 18 h 30
salle des mariages
de la mairie**

- la maîtrise de l'aménagement du territoire
- l'amélioration de la vie quotidienne et sociale des personnes en situation de dépendance

Atelier n° 2 :

**Mardi 26 janvier
2010 à 18 h 30
salle des mariages
de la mairie**

- les économies d'énergie et la lutte contre le changement climatique
- le rééquilibrage des modes de déplacement et l'amélioration des réseaux de communication

Atelier n° 3 :

**Mardi 9 février
2010 à 18 h 30
salle des mariages
de la mairie**

- le développement de la gouvernance participative de l'information et de l'éducation au développement durable
- le développement de l'économie sociale et solidaire

Julien Vye - Chargé de mission Agenda 21

Mairie de Portes-lès-Valence - BP 1 - 26800 Portes-lès-Valence

Tél. : 04 75 57 74 74 - Fax : 04 75 57 95 36

Mail : jvye@ville-portes-les-valence.fr - Site : www.portes-les-valence.fr